



Commune d'Albiez-Montrond
(Savoie)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2014 - 20h

Membres présents :

André BONNET
Maryse BONNET
Michel BRUN
Jean DIDIER
Denis FALCOZ
Solange GRAND
Bruno RAMBAUD
Marc ROBERT
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

Stéphanie DUFRENEY (a donné pouvoir à Jean DIDIER)
Pierre PERSONNET (a donné pouvoir à Marc ROBERT)

Membre(s) absent(s):

Denis FALCOZ

Date de convocation: 12/07/14

Ordre du jour :

1. Renouvellement de la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes
2. Consolidation de la ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie
3. Décisions Modificatives
4. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 20/06/14. Ce compte-rendu est, à l'unanimité, approuvé sans réserve.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et indique que des questions diverses seront à aborder:

- Information sur la situation du télésiège de la Blanche, à la demande de Marc Robert (ce point est jugé prioritaire et sera envisagé en premier lieu)
- Délibération de principe sur une augmentation de la Taxe de Séjour
- Emplacement du commerce non sédentaire du Loup
- Piste d'alpage de la Praz, à la demande Maryse Bonnet
- Conduite AEP aux Rieux, à la demande d'André Bonnet

Information sur la situation du télésiège de la Blanche

Marc Robert demande des précisions sur la décision prise par le Comité de Direction d'Albiez Tourisme de procéder à la déconstruction du TS de la Blanche, et sollicite un débat au sein du Conseil Municipal s'agissant d'un bien inscrit au patrimoine communal et dont la modification aura des conséquences, au-delà du domaine skiable, sur le développement du territoire communal.

Michel Brun, président de l'EPIC, indique que compte tenu des éléments dont disposait le groupe de travail qui a proposé cette déconstruction au Comité de Direction le 13 juin dernier, cette solution a effectivement été envisagée. De nouvelles informations ont depuis été apportées par le Directeur et le Chef d'exploitation (absents lors du Comité de Direction du 13/06) et d'autres solutions techniques méritent d'être approfondies.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal un accord pour confier au cabinet DCSA (bureau d'études en charge du suivi du parc des remontées mécaniques d'Albiez depuis 2000) l'élaboration en urgence d'un cahier des charges afin de pouvoir consulter les entreprises en mesure d'apporter les solutions techniques, économiquement les plus avantageuses. Le Conseil Municipal approuve et charge le président d'Albiez Tourisme de solliciter lors du prochain Comité de Direction prévu le 1^{er} août le lancement de la consultation nécessaire, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises qui sera présenté ce jour-là.

2. Renouvellement de la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire expose que pour pallier une insuffisance temporaire de liquidités dans le financement des investissements prévus aux Budgets primitifs pour 2014, la commune d'Albiez-Montrond a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 2.50%. Le calcul des intérêts débute le jour du versement (inclus) et s'arrête le jour auquel le remboursement est réalisé, ce jour étant exclu.

Remboursement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum – par crédit d'office

Remboursement du capital : aucun montant minimum

Frais de dossier : 1200€

Il expose que ce contrat de renouvellement a été signé en vertu de la délégation générale de compétences que lui a donnée le Conseil Municipal, dont il rend compte. Le Conseil Municipal prend acte.

3. Consolidation de la Ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie

Monsieur le Maire informe que le Crédit Agricole des Savoie a répondu favorablement à la demande de consolidation de la Ligne de Trésorerie, ouverte pour le financement de la Station d'Épuration et qu'il convient aujourd'hui de transformer en prêt car la situation de trésorerie n'en permet pas le remboursement. Bruno Rambaud présente la proposition de prêt, d'un montant de 300 000€, sur une durée de 240 mois, à un taux d'intérêt de 3.35%. Le remboursement sera effectué à échéances constantes de façon trimestrielle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt et toute pièce afférente à ce nouvel emprunt.

4. Décisions modificatives aux BP 2014

Bruno Rambaud expose que suite à une commission des finances réunie le 4 juillet dernier, des décisions seront à prendre concernant l'investissement lorsque tous les organismes bancaires auront répondu aux sollicitations de la commune. Le tableau d'amortissement du prêt précédemment évoqué générera aussi la prise en charge des premières échéances du remboursement.

Une décision modificative est cependant nécessaire au budget primitif de la commune pour permettre le règlement de deux factures sur des opérations d'investissement dont les crédits vont être en dépassement :

+ 1 050€ à l'opération « Eau potable »

+ 2 600€ à l'opération « groupe scolaire »

Ces sommes seront prélevées sur l'opération « enfouissement des réseaux » à hauteur de 3 650€.

Pour régulariser une dépense exceptionnelle au budget du CCAS, il est également nécessaire de virer 500€ du compte 6262 (frais de télécommunications) au compte 678 (autres charges exceptionnelles).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces Décisions Modificatives aux budgets de la commune et du CCAS.

5. Questions diverses

Délibération de principe sur une augmentation de la Taxe de Séjour

Au cours de la réunion du comité de suivi annuel de la dette, la question de la taxe de séjour a été abordée, et compte tenu de son tarif inchangé depuis 2009, Monsieur le Maire propose une réflexion sur une augmentation tarifaire. Le tarif de la taxe de séjour est unique à Albiez-Montrond, les personnes séjournant dans notre village doivent tous s'acquitter de 0.70€ en saison, par jour et par personne de + de 13 ans.

Les loueurs au régime « forfaitaire » sont quant à eux redevables d'un montant calculé sur la base d'un tarif de 0.50€ par jour et par personne.

Monsieur le Maire précise que la Loi de Finance rectificative en discussion au Parlement pourrait modifier la réglementation actuellement en vigueur et sous réserve d'une réforme de la Taxe de séjour, propose l'application de la tarification suivante :

TS réelle : 1€ par jour et par personne de plus de 13 ans

TS forfaitaire : 0.80€ (X 49 nuitées X (capacité d'accueil – 20%))

Le Conseil Municipal approuve le principe de cette augmentation du tarif des taxes de séjour à compter de Noël 2014, Marc Robert sollicite une étude comparative avec les tarifs appliqués dans les stations environnantes. La décision fixant les tarifs sera prise d'ici la mi-septembre.

Emplacements pour le commerce non sédentaire

Monsieur le Maire donne communication d'une demande de Christelle et Alban Gatard d'occuper les deux emplacements situés au pied du Grand Loup, sur le front de neige du Chef-lieu, comme la saison dernière.

Après discussion, le Conseil Municipal se positionne sur deux aspects de la demande :

Sur le principe de maintenir ces emplacements réservés au commerce non sédentaire, sur les fronts de neige du chef-lieu et du Mollard, le Conseil Municipal avec 7 voix pour et 3 abstentions (J DIDIER, B RAMBAUD et S DUFRENEY) décide de continuer à proposer les emplacements situés sur les parcelles ZH 322 et ZR 49 à l'activité saisonnière de restauration rapide.

Sur la demande de Mme et Mr Gatard et sur le coût de la redevance afférente, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'implantation des chalets et de la terrasse comme la saison dernière, pour la vente de leur production locale. S'agissant du montant de la redevance d'occupation du sol et d'exercice du commerce saisonnier durant la saison hivernale, le Conseil Municipal décide de l'augmenter pour tenir compte de l'utilisation des toilettes publiques à proximité et pour une harmonisation des charges par rapport à la profession. Cette redevance comprendra en outre le stockage des chalets sur l'aire de stationnement des Teppes durant le reste de l'année. Par 5 voix et 3 abstentions, le montant de la redevance est fixé à 2000€ par emplacement (M ROBERT et P PERSONNET étaient favorables à une redevance de 1000€ par emplacement).

Le Conseil Municipal charge donc le Maire de prendre l'arrêté portant autorisation d'occupation du sol et d'exercice du commerce saisonnier durant la saison hivernale aux époux Gatard, et prévoyant une redevance d'un montant de 4000€, dont le règlement devra intervenir en début de saison.

Piste d'alpage de la Praz

Maryse Bonnet fait part d'une demande des agriculteurs qui empruntent la piste d'alpages en direction des captages de la Praz de réparer son accès depuis le chemin de la Praz. Le Conseil Municipal charge Pierrick Vial, adjoint chargé des travaux, de prescrire les actions nécessaires à la réhabilitation de cet accès, par le personnel communal. La route de la Praz sera à cette occasion reprise sur les points les plus critiques.

Conduite AEP aux Rieux

André Bonnet expose la situation de la conduite d'eau potable alimentant le Frégny (Grand Riou) dont la solidité est éprouvée car le câble qui la soutient en aérien est défectueux. Le Conseil Municipal décide de faire remplacer d'urgence ce câble par les services techniques afin d'éviter la rupture de la conduite.

Annulation de titres

A la demande de la Trésorerie de Saint Jean de Maurienne et pour remédier à un doublon, le Conseil Municipal décide l'annulation du titre 18 émis en 2010 sur le budget de l'eau et de l'assainissement à l'attention des copropriétaires du Relais des Pistes car c'est le Syndic qui en est redevable.

Le Conseil Municipal décide également de renforcer les relances effectuées par la Trésorerie sur l'eau et l'assainissement des années antérieures afin de solder la facturation communale. Des mesures seront prises après vérification de la réalité des créances communiquées par le service recouvrement du Centre des Finances Publiques.

la séance est levée à 22h15

**le Maire,
Jean Didier**

